

CAS - 90 M
C.P. - P.L. 124
SERVICES DE GARDE



Mémoire

Projet de loi 124

Pour préserver le lien

Présenté par le Centre de la petite enfance l'Anse aux lièvres

17 novembre 2005

Depuis 22 ans, le Centre de la petite enfance l'Anse aux Lièvres reçoit les enfants des familles du centre ville de Québec dans ses services de garde.

D'abord une garderie traditionnelle, notre corporation est devenue CPE en développant ses services de garde avec le souci premier de répondre aux différents besoins et à la réalité des familles et des ressources de sa communauté par la diversification de son offre de services. La création du milieu familial en 1998 a rapidement été suivie, en 1999, de l'implantation d'une 2^{ème} installation qui, à l'époque, et encore aujourd'hui, était très novatrice par son fonctionnement « atypique ». En effet, le Jardin d'Enfants Durocher, situé dans un centre de loisirs communautaire, offre 24 places de garde en demi-journée et donc accueille quotidiennement 48 enfants. Puis, au début de l'année 2005, notre CPE inaugurait fièrement sa 3^{ème} installation, l'Étoile des Mères, une petite installation de 18 places (dont 10 poupons), située dans les locaux d'un centre résidentiel et communautaire pour jeunes mères de 16 à 30 ans, Mères et Monde. Ce sont d'abord ces jeunes mères en projet de vie qui ont accès aux 18 places. On peut fréquenter l'Étoile des Mères en demi-journée ou en journée complète selon les besoins de la jeune maman. C'est à notre 'vieille' installation que les besoins de journée complète et de temps plein sont priorisés ainsi que dans nos milieux familiaux. Toutes nos composantes permettent la garde à temps partiel. De cette façon, c'est plus de 200 familles qui résident en majorité sur le territoire de la basse ville de Québec qui utilisent nos services de garde.

Dès 1997, à l'annonce de la politique familiale qui dotait son Québec d'un réseau national de services de garde éducatifs de qualité pour les jeunes familles du Québec, notre CPE l'Anse au Lièvres a été de l'avant, a vu grand, a vu loin, a vu multi-services, y a cru et s'est donné les moyens de ses aspirations. L'universalité, l'accessibilité, la flexibilité et la qualité sont des mots qui ont pris un sens réel dans nos milieux.

La reconnaissance des expertises, par l'implication des acteurs qui auront à faire vivre pour vrai cette réforme aux équipes de travail et aux parents et le respect des processus démocratiques dans les prises de décisions sont, selon nous, des ingrédients essentiels à la compréhension, à l'acceptation et à l'adhésion aux changements; la Ministre, par le projet de Loi 124, nous impose et nous force à subir ce changement!

Force est de constater que Madame Thériault a oublié de venir voir ce qui se passait dans nos milieux.

Avant même cette réforme, plusieurs CPE du Québec ont fait naître de belles initiatives dont notre CPE l'Anse aux Lièvres qui a réussi depuis plusieurs années à diversifier ses services bien au-delà de la garde en milieu familial.

Quelle est l'urgence d'agir ainsi ??? Pourquoi modifier complètement la Loi actuelle alors que des conditions facilitantes et quelques modifications aux règlements auraient permis de rafraîchir, d'encourager et de revoir certaines des structures du réseau.

Notre réseau est créateur et n'a pas l'habitude d'opposer de la résistance aux changements. Nous possédons une énergie, une volonté et une expertise qui sont actuellement ignorées par la Ministre. Cette façon d'agir éteint notre flamme et fait bouillir notre colère!

Après huit années de développement, tous sommes d'accord pour dire qu'il est temps de se regarder, de s'évaluer, de s'apprécier, et de replacer notre tir pour passer à la phase 2 : l'amélioration, la consolidation d'un réseau qui fait des envies chez nous, au Canada, et partout ailleurs!

Le deuxième élément qui nous heurte est la probable scission de notre réseau en trois services parallèles. Le projet de loi amène une notion de concurrence qui n'a pas sa place dans le monde de la petite enfance et qui va fragmenter la continuité des services aux familles; l'isolement des intervenants va augmenter le risque de passer à côté du dépistage et de la prévention, va contribuer à affaiblir le filet de sécurité que nous assurons aux jeunes enfants que nous recevons.

Avons-nous besoin de vous rappeler qui sont les familles qui résident au centre ville de Québec? La majorité d'entre elles sont pauvres. Elles sont socialement, culturellement et économiquement défavorisées. Plusieurs parents sont jeunes, peu scolarisés, sans emploi. Bien sûr, certains travaillent, vont à l'école, participent à des programmes de réinsertion sociale et professionnelle, font du bénévolat à l'école primaire de leur plus vieux... mais une majeure se dessine, elles sont toutes à faible revenu... Et beaucoup d'entre elles sont monoparentales. Notre CPE qui étend ses services aux trois quartiers de la basse ville est plus qu'un service de garde, il est un service essentiel au même titre que le CLSC et les autres ressources familles leur venant en support parental et en aide.

Nous avons réussi à ce jour, par notre offre de services, à concilier les besoins des enfants et les besoins des parents. Nous avons établi une collaboration très

efficace entre le CPE et les milieux familiaux en cultivant un lien qui permet d'affiner notre offre en fonction du besoin des enfants. La priorisation du service adapté aux besoins de l'enfant se vit dans les deux sens : de la RSG à l'installation et de l'installation vers le milieu familial. Ainsi quand un enfant présente une particularité ou un besoin particulier, il est courant à l'Anse aux lièvres, grâce à la collaboration qui existe entre les intervenants et grâce à la force du lien qui nous unit autour de l'enfant, de trouver une meilleure alternative en réponse à ses besoins. Nous recevons des enfants qui présentent des retards importants, qui vivent de la maltraitance et de la négligence; les familles dont proviennent ces enfants sont vulnérables, méfiantes et ont tendance à fuir le système; à cause de la qualité de notre accueil, de notre ouverture et de notre souplesse, nous avons créé un lien de confiance avec nos familles, basé sur la relation significative ce qui fait qu'elles restent et nous font confiance. Il y a ici toute une notion de proximité et d'ancrage à son milieu qu'il faut préserver à tout prix.

Nous avons mis en place le support et le soutien dont nos RSG et nos familles ont besoin. Notre façon de vivre la continuité entre les milieux familiaux et les installations à multiples services est garante de la qualité du service offert aux enfants et à leurs parents.

Notons que le tribunal de la jeunesse accepte de maintenir les enfants dans leur noyau familial à condition qu'ils fréquentent un service de garde. Depuis l'avènement des CPE, c'est une réalité que nous observons.

Le projet de liste d'attente commune régionale contribuera aussi à diluer notre clientèle et à la perdre car ce type de famille a vraiment besoin d'un milieu qui connaît et reconnaît les besoins et la dynamique propre aux milieux de pauvreté.

Les intervenants de notre milieu, à cause de la particularité de notre clientèle, ont vraiment besoin de soutien pédagogique qui valorise et confirme notre action éducative auprès d'eux. Le regard extérieur que porte le professionnel en pédagogie, son recul, sa vue d'ensemble sur le développement de l'enfant permet de rester branché sur les véritables besoins, sur la réalité et évite de se désensibiliser face à notre réalité quotidienne. Que l'on utilise les mots programme ou démarche éducative, nous sommes d'avis qu'un professionnel responsable de la qualité pédagogique de nos milieux doit être maintenu, valorisé et financé.

Nous craignons un isolement accru des responsables de garde et des éducatrices qui aura pour effet certain d'appauvrir la qualité éducative des services aux enfants; nous verrons inévitablement des impacts sur le développement global des enfants à long terme et sur la motivation et la mobilisation des intervenantes qui se sentiront bien seules au combat.

Un service de garde avec moins de ressources financières donc de ressources humaines pourrait amener certains à trier la clientèle et ainsi à soustraire les enfants qui présentent des besoins particuliers à des services adaptés et de qualité. Les principes d'universalité et d'accessibilité à leur sens large perdent de leur 'bon' sens . Nous voyons là un autre recul, soit celui de la justice sociale.

Les modifications prévues à la composition du CA soustraient le pouvoir et le regard du parent sur l'éducation de son enfant et sur l'orientation du service de garde alors que le premier énoncé du projet de loi dit que le parent a le droit de choisir ??? Nous sommes inquiets car bien que le nombre de parents siégeant au conseil d'administration demeurent en majorité, rien n'empêche avec ce projet de loi qu'il ne soit nécessaire d'avoir un quorum de parents pour prendre des décisions.

Enfin, le pouvoir que la ministre se donne de s'immiscer dans notre orientation et nos règles de régie interne à sa discrétion, fragiliserait nos choix d'action qui sont directement liés à notre clientèle, à la couleur de notre milieu. Cette façon de vouloir s'ingérer nous démontre un certain mépris des administrateurs bénévoles. Et pourquoi en est-il autrement pour les garderies privées et les bureaux coordonnateurs?

Alors qu'au même moment dans les autres ministères qui touchent de près les familles, soit l'éducation, la santé, les services sociaux, l'emploi et la solidarité sociale, on vante des programmes nationaux comme « Naître égaux - grandir en santé » et d'autres programmes de lutte à la pauvreté à double génération comme « La formation projet de vie » ou « Ma place au soleil », le Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine par le projet de loi 124 va à contre-courant des nouvelles idéologies. Alors que des études crédibles de chercheurs universitaires comme « Grandir en qualité » et « IRPP, La qualité ça compte » viennent confirmer le bien-fondé du réseau national des CPE, gage de services de qualité auprès des jeunes enfants, le MFACF va encore à contre-courant.

Alors que cette même Ministre est aussi responsable de la condition féminine, et qu'il n'est pas un secret que cette réforme entraînera près de 1000 pertes d'emploi à prédominance féminine, à revenu moyen, formée pour travailler en petite enfance, ces travailleuses se retrouveront avec des perspectives de

réorientation plutôt restreintes, à leur tour, à risque d'appauvrir leurs conditions de vie.

Nous recommandons de ne pas laisser au privé et aux autres promoteurs qui n'ont pas l'expertise de l'éducation de la petite enfance la responsabilité qui se résumerait à 'garder' la petite enfance. Depuis 30 ans, ce réseau a été construit et développé par des équipes passionnées, énergiques, créatrices, de concertation avec les parents et de nombreux organismes et partenaires communautaires et sociaux. Au cours de ces 8 dernières années, des ressources financières ont été réservées pour développer une expertise hors du commun et un tel virement correspondrait à un gaspillage éhonté. Nous invitons donc la Ministre, madame Carole Théberge, à revenir avec nous, consolider NOTRE réseau en regardant sérieusement comment RÉUSSIR à atteindre NOS priorités COMMUNES : protéger les familles, protéger les enfants, protéger les éducatrices et réduire l'écart de financement entre les garderies et les CPE.

N'est-ce pas là les enjeux véritables que le MAFCF a présenté à notre regroupement en juin dernier?

Notre réseau n'est il pas, sans contredit, le meilleur pour relever ce défi avec brio?